



COMPRENDRE LE FINANCEMENT LUMP SUM

LES FONDAMENTAUX

Le financement en Lump Sum (sommes forfaitaires) est amené à se développer considérablement dans Horizon Europe. Il a pour vocation de simplifier la mise en œuvre d'un projet sur les aspects financiers afin de faciliter l'accès au Programme-Cadre. De la phase de montage jusqu'à la phase de contrôle ex post, les implications juridiques et financières sont multiples. L'ANRT vous propose un tour d'horizon complet pour se préparer à ce changement majeur.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Avoir les clés pour gérer avec succès un projet en Lump Sum dès sa phase de montage.
Connaître les principes de base.
Comprendre les règles, les nouveautés et les écueils à éviter.

PRÉREQUIS

Aucun. Formation ouverte aux débutants, primo accédant à un financement européen.

POUR QUI

Directeurs financiers, chargés de projets, chargés du suivi financier de projets européens, chercheurs, directeurs d'entreprises.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Un exposé théorique enrichi d'exemples, de quiz, et de mise en pratique, suivi d'échanges interactifs. Un support de formation, une bibliographie.

OÙ

Session en distanciel (visioconférence sur Teams).

ÉVALUATION

Un questionnaire d'évaluation en ligne en fin de session permet aux participants d'évaluer la qualité de la formation.

PRÉSENCE

Un certificat de réalisation est transmis aux participants à l'issue de la formation.

9h00 Accueil et objectifs de la formation

9h15 Lump Sum – Qu'est-ce que c'est ?

Définition et spécificité
Du pilote d'Horizon 2020 à Horizon Europe

9h45 La proposition en Lump Sum

Deux options possibles
Découpage des work packages
Annexe financière en Lump Sum : méthodologie par types de coûts
Conseils de bonnes pratiques
Mise en pratique

11h30 Evaluation de la proposition en Lump Sum

Prise en compte de l'annexe financière par les experts
Outils mis en place

11h45 La contractualisation

Convention de subvention
Accord de consortium
Rapport entre les partenaires

12h00 La mise en œuvre du projet

Modalités de versement de la subvention
Suivi des activités et rapports
Transferts de budget et avenants
Contrôles et audit

13h00 Questions & Réponses

Fin de la formation



OUVERT À TOUS



4 HEURES



DISTANCIEL



451 € HT



RENSEIGNEMENTS, INSCRIPTIONS, ACCESSIBILITÉ PSH :

Valérie Philippart - Tél : 01 55 35 25 50 - formation@anrt.asso.fr

Nos formations sont accessibles jusqu'à 5 jours ouvrés avant la date de session.

L'ANRT est certifiée Qualiopi pour la catégorie « actions de formation ». Possibilité de prise en charge des coûts de formation par les fonds publics, dont les OPCO.

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le numéro 11755659875 auprès du préfet de région d'Île-de-France.